

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1093-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le Règlement 1093-23 amendant le règlement de construction n°379 afin de modifier les normes de construction sur pieux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingtième (20^e) jour du mois de décembre l'an deux mille vingt-trois (2023).



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Girard, domiciliée à Sainte-Julienne, en ma qualité de greffière-trésorière /directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait afficher le présent avis public en regard du règlement n°1093-23 à la bibliothèque, à l'hôtel de ville et sur le site Internet le 20 décembre 2023.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingtième (20^e) jour du mois de décembre l'an deux mille vingt-trois (2023).



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière